

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS

du conseil communal

de la commune de BOUS

COMMUNE

Séance publique du 29 octobre 2020

DE BOUS

Date de l'annonce publique de la séance : 21 octobre 2020

Date de la convocation des conseillers : 21 octobre 2020

Présences :

Carlo KÜTTEN, bourgmestre

Netty SIMON-KILL, Joé BEISSEL, échevins

Pierre BRAUN, Bernd ZIMMER, Antonio DA COSTA ARAUJO, conseillers

Bernard HEINESCH, secrétaire

Absents et excusés: Jos JOHANNNS, Patricia GONZALEZ, Aurore RÖSSLER, conseillers

Le Conseil Communal,

a fixé à l'unanimité des membres présents le Centre culturel à Erpeldange comme lieu de la réunion de la séance du conseil communal du 29 octobre 2020

01) a approuvé à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de la séance du conseil communal du 24 septembre 2020.

02) a approuvé à l'unanimité des membres présents diverses déclarations de recette.

03) a approuvé à l'unanimité des membres présents divers décomptes de travaux extraordinaires à savoir

Dépôt couvert derrière le Sport- a Kulturzenter à Bous	84.819,44.-€
Conduite d'eau dans la rue de Rolling à Assel	161.047,38.-€
Empierrement d'un chemin pédestre « A Jetegrënchen » à Rolling	19.065,62.-€
Etude faisabilité de mesures anticrues à Assel, Asselbaache et Aalbach	54.100,00.-€
Renouvellement de l'aire de jeux à Bous Sport- a Kulturzenter	117.305,55.-€
Réaménagement de l'entrée de la rue des champs à Rolling	150.845,80.-€
Conduite d'eau dans la rue Stänzenger à Assel	235.433,44.-€
Suppression ancien réservoir d'eau Scheuerberg	50.633,71.-€
Rénovation Centre culturel à Erpeldange	81.192,90.-€

04.a) a renoncé à l'unanimité des membres présents à l'exercice du droit de préemption sur deux parcelles situées au lieu-dit « A Béitgesbann » à Assel.

b) a renoncé à l'unanimité des membres présents à l'exercice du droit de préemption sur une parcelle sise dans la rue de Stadtbredimus à Bous.

05) a confirmé à l'unanimité des membres présents d'appliquer le règlement modifié du 07 février 2012 portant sur l'allocation d'un complément de 40% sur le montant de l'allocation de vie chère alloué par le Fonds national de Solidarité, aide étatique laquelle a été dédoublée pour l'année 2020 pour des raisons de crise sanitaire COVID-19.

06) a approuvé à l'unanimité des membres présents un nouveau règlement d'accès au centre de

recyclage « Am Haff » à Bech-Kleinmacher, règlement qui permet de bloquer les cartes d'accès pour une durée d'une année en cas de non-respect du règlement interne du centre de recyclage et en cas de non-observation des instructions du personnel du centre de recyclage.

07) a approuvé à l'unanimité des membres présents une convention de mise-à-disposition de l'église paroissiale à Bous au Fonds de gestion des édifices religieux à des fins de l'exercice du culte catholique du 20 octobre 2020 entre le collège échevinal de la commune de Bous et les représentants du Fonds. L'église est mise-à-disposition contre paiement d'un loyer annuel de 1.000.-€ à l'indice applicable au 1^{er} janvier 2020.

08) a approuvé à l'unanimité des membres présents une convention du 06 octobre 2020 entre le collège échevinal de la commune de Bous et Mme Michèle Hemmen, M. David Lauer et M. Pierre Hemmen relative à la prise en charge des frais résultants du raccordement du site « Herdermillen » à Bous au réseau de canalisation par les consorts Hemmen.

09) a approuvé à l'unanimité des membres présents un crédit supplémentaire pour le financement des frais d'architectes et d'ingénieurs dans le cadre de la construction de logements à coûts modérés dans la montée des Vignes à Bous.

10) a pris note des explications du collège échevinal relatives

à l'acquisition d'une maison unifamiliale au centre de Bous et de l'expertise effectuée dans l'intérêt de fixer le prix d'acquisition.

à l'acquisition d'un terrain derrière l'école à Bous dans l'intérêt d'aménagement d'une nouvelle cour pour l'école.

à la cession éventuelle d'un terrain sis dans la cité St. Jean à Bous.

au surplus facturé par la société OBG dans le cadre de l'exécution du marché gros-œuvre relative à la construction de la nouvelle Maison Relais à Bous.

à une demande d'entrevue des nouveaux propriétaires des terrains du « PAP Kierchepad » à Erpeldange.

aux mesures de compensation écologiques suite à l'aménagement d'un chemin forestier au « Hintgen ».

a pris note des interpellations des conseillers relatives

à une installation photovoltaïque sur le toit de l'entrepôt derrière le Sport- a Kulturzenter à Bous.

au local de poubelles dans le complexe des logements à coûts modérés dans la Montée des Vignes à Bous.

à l'aménagement de la piste cyclable entre les localités de Bous et de Stadtbredimus.